

Recouvrance — avait été détruite par un incendie, en 1640, et l'édifice connu plus tard sous le nom de cathédrale de Québec ne devait être commencé qu'en 1647, pour être inauguré la veille de Noël 1650, puis devenir régulièrement église paroissiale à partir du jour de Pâques de l'année 1657. Entre 1640 et 1657, on célébra les offices religieux dans la partie supérieure de la maison de la Compagnie, qui dut subir, même à l'extérieur, des modifications en harmonie avec sa destination nouvelle.

Une partie du rez-de-chaussée était occupée par les Pères Jésuites.

A la messe de minuit de l'année 1645, on se servit de quatre chandelles pour éclairer l'intérieur de la chapelle paroissiale, et cela fut jugé suffisant (1) ; d'où il est facile de conclure que les dimensions de cette chapelle n'étaient guère considérables. Il faut se rappeler que la population de Québec atteignait à peine alors le chiffre de cent cinquante âmes, et que l'on disait des messes chaque jour dans les trois églises ou chapelles du petit poste où commandait le chevalier de Montmagny : à la paroisse, à l'Hôtel-Dieu et chez les Ursulines.

Le Père Barthélemi Vimont, qui baptisa Louis Jolliet, était arrivé de France le 1^{er} août 1639, avec les Pères Poncet et Chaumonot, Madame de la Peltrie et les premières religieuses ursulines et hospitalières venues en ce pays. Il fut supérieur de la mission de la Nouvelle-France jusqu'en 1644, fit un voyage en France en 1647,

(1) « Journal des Jésuites », page 21.

revint en Canada l'année suivante et retourna définitivement dans son pays natal en 1659. Il avait été missionnaire au Cap-Breton avant de venir à Québec. C'est le Père Vimont qui dit la première messe célébrée à Ville-Marie, le 18 mai 1642, en présence de M. de Montmagny, de M. de Maisonneuve, de M. de Puyseaux, de Madame de la Peltrie, de Mademoiselle Mance et des premiers colons de l'île de Montréal. C'est lui que l'artiste Ernest Laurent a représenté comme prêtre officiant dans le grand et beau tableau envoyé par la République française à la cathédrale de Montréal, en 1899.

Le parrain et la marraine de Louis Jolliet demeuraient tous deux dans la « paroisse de Québec », qui comprenait alors une partie de la côte de Beaupré. Mademoiselle Françoise Giffard était fille du chirurgien Robert Giffard, seigneur de Beauport, le chef de la colonie percheronne de la côte. Elle devait se marier juste deux mois plus tard — le 21 novembre 1645 — avec M. Jean Juchereau de la Ferté (1).

Le père de Louis Jolliet était charron et employé comme tel par la Compagnie de la Nouvelle-France. Il était originaire de Sézanne, province de Brie, ancien comté de Champagne. Le 9 octobre 1639, il avait épousé, à Québec, Marie d'Abancour, fille d'Adrien d'Abancour dit La Caille et de Simone d'Orgeville, de Vaux, évêché de Soissons (2).

(1) Une sœur de Françoise Giffard épousa un frère de Jean Juchereau. C'est par eux que la seigneurie de Beauport passa aux mains des Juchereau Duchesnay.

(2) Devenue veuve en 1650, Marie d'Abancour, mère de Louis Jolliet,

De ce mariage naquirent trois fils :

I. *Adrien*, — qui fut fait prisonnier par les Iroquois aux Trois-Rivières, le 13 juin 1658, puis ramené à Montréal par Garakonthié, au mois d'août de la même année. Il alla s'établir au Cap-de-la-Madeleine, et épousa Jeanne Dodier aux Trois-Rivières, le 22 janvier 1664. C'est Adrien Jolliet (et non Louis, comme on l'a prétendu erronément) qui est l'ancêtre de l'honorable Barthélemi Joliette, de respectée mémoire, le fondateur de la ville et du collège qui portent son nom (1).

II. *Louis*, — le sujet de cette notice historiographique.

III. *Zacharie*, — qui étudia pendant quelque temps chez les Jésuites, apprit le métier de son père chez Noël Morin, charron de la Compagnie de la Nouvelle-France, et se livra par la suite aux voyages et à la traite. On sait de lui un trait qui lui fait honneur. En 1689, l'année

épousa en secondes noces Geoffroy Guillot, de Beauport. Celui-ci étant mort, elle épousa en troisièmes noces Martin Prévost, veuf d'une femme sauvage (Manitouabeouch).

(1) Voici l'arbre généalogique de l'honorable Barthélemi Joliette :

1. Jean Jolliet et Marie d'Abancour, tous deux venus de France, mariés à Québec, père et mère d'Adrien Jolliet.

2. Adrien Jolliet et Jeanne Dodier, mariés aux Trois-Rivières, père et mère de Jean-Baptiste Jolliet.

3. Jean-Baptiste Jolliet et Marie-Jeanne Cusson, mariés au Cap-de-la-Madeleine, père et mère de François Jolliet.

4. François Jolliet et Cécile Papin, mariés à Montréal, père et mère d'Antoine Jolliet.

5. Antoine Jolliet et Catherine Faribault, mariés à Berthier, père et mère de Barthélemi Jolliet.

Barthélemi Jolliet, ou Joliette, fondateur de la ville de Joliette (ancienne seigneurie de la Valtrie), naquit en 1789. Il épousa, en 1813, à La Valtrie, Marie-Charlotte Tarcie de la Naudière, et mourut, en 1850, sans laisser de postérité.

qui précéda le siège de Québec par sir William Phips, il s'opéra parmi les Sauvages de l'Ouest un mouvement inquiétant. M. de la Durantais, qui commandait à Michillimakinac, crut devoir en avertir le gouverneur général. Or, dit l'abbé Ferland, « on était à près de quatre cents lieues de Québec ; l'hiver allait commencer, les rivières se couvraient de glaces ; des bandes d'Iroquois parcouraient les forêts sur la route qu'il fallait suivre : trouverait-on un homme assez hardi et assez intelligent pour porter un avis capable de sauver le pays ? Un simple traiteur, un enfant du pays, le sieur Zacharie Jolliet, s'offrit d'aller annoncer à Québec qu'un orage se formait dans l'ouest contre la colonie française ». Tantôt en canot, dans l'eau vive, tantôt sur les bordages ou sur les glaces flottantes, Zacharie Jolliet, accompagné d'un seul homme, parcourut cette longue distance dans un temps relativement court. « Il arriva à Québec vers la fin du mois de décembre 1689, et surprit M. de Frontenac, autant par la hardiesse de son entreprise que par l'étrangeté des nouvelles qu'il apportait. Zacharie Jolliet était frère puîné du célèbre Louis Jolliet », le découvreur du Mississipi (1).

Louis Jolliet fit son cours d'études au « collège de Québec », tenu par les RR. PP. Jésuites, qui traversaient alors en Europe une des périodes les plus brillantes de leur Institut au point de vue de l'enseignement.

Le collège, — dont les fondements furent jetés à Qué-

(1) Ferland. — Cours d'histoire du Canada, vol. II, page 195.

bec par le Père Paul Lejeune en 1635, l'année de la mort de Champlain, — n'était, au début, qu'une simple école élémentaire. Comme construction, c'était un petit bâtiment en bois, de modeste apparence. Il fut détruit dans l'incendie du 14 juin 1640, qui consuma aussi la chapelle des Jésuites, l'église de Notre-Dame de Recouvrance, et peut-être aussi la célèbre « chapelle de Champlain ».

Le collège fut reconstruit en pierre en 1648, sous la direction du Frère Liégeois. C'est dans cet édifice, qui pouvait loger cinquante à soixante pensionnaires, que Louis Jolliet fit son cours d'études. Dans l'intervalle compris entre les années 1640 et 1649, les Jésuites durent faire la classe au rez-de-chaussée de la maison des Cent-Associés.

Le cours classique régulier du collège fut établi graduellement, et définitivement complété vers 1660, c'est-à-dire environ vingt-cinq ans après la fondation de l'établissement (1).

Beaucoup de personnes ont été sous l'impression que le vaste édifice appelé « Casernes des Jésuites », démoli en 1877-78, était l'ancien collège érigé dans la première moitié du dix-septième siècle. Un aimable érudit, enlevé, il y a peu d'années, à la société et aux lettres canadiennes, a donné dans cette erreur avec une bonne foi parfaite, et il

(1) L'ouvrage intitulé : « Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle », par le Père Camille de Rochemonteix, contient des renseignements précieux sur les débuts et l'organisation des classes du « Collège de Québec ». Voyez vol. I, pages 208 et suivantes.

a consacré au « collège de Québec », qu'il a su vieillir de près d'un siècle, des pages éloquentes qu'il faut conserver.

Quoi qu'on en ait dit, l'édifice démoli en 1877-78 ne datait ni de 1635, ni de 1648 : il ne remontait qu'au dix-huitième siècle, ayant été construit « peu avant 1744 », probablement entre les années 1725 et 1730 (1) ; et il ne servit de collège qu'environ trente-cinq années.

On sait que l'hôtel de ville de Québec occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites.

A l'époque où Louis Jolliet commença ses études, pres-

(1) Parlant du collège construit en 1648, le Père Charlevoix écrivait à Madame la duchesse de Lesdiguières :

« Vous avez sans doute vu, Madame, dans quelques relations, que le collège des Jésuites est un très bel édifice. Il est certain que quand cette ville (de Québec) n'était qu'un amas informe de baraques françaises et de cabanes sauvages, cette maison, la seule avec le fort qui fût bâtie de pierres, faisait quelque figure : les premiers voyageurs, qui jugeaient par comparaison, l'avaient représentée comme un très beau bâtiment ; ceux qui les ont suivis, et qui, selon la coutume, les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant les cabanes ont disparu et les baraques ont été changées en maisons, la plupart bien bâties, de sorte que le collège dépare aujourd'hui la ville et menace ruine de toutes parts ».

Ces lignes furent écrites en 1720. Or elles ne furent publiées qu'en 1744 et dans le volume qui les contient, elles sont suivies de la note suivante : « (a) On a depuis peu rebâti tout le collège, et il est maintenant fort beau ». (Voir « Journal d'un voyage fait par ordre du Roy, dans l'Amérique Septentrionale, adressé à Madame la duchesse de Lesdiguières par le P. de Charlevoix, de la Compagnie de Jésus ». — Paris : MDCCXLIV, volume III, page 75.)

Le collège construit en 1648, qui menaçait ruine et déparait la ville en 1720, a donc été démoli et remplacé par un autre édifice peu avant l'année 1744. C'est ce dernier édifice qui acheva de disparaître en 1878. Il avait été occupé par des soldats anglais pendant un peu plus d'un siècle, — du mois de septembre 1759 au mois de novembre 1871. Les circonstances qui provoquèrent sa démolition sont exposées dans une lettre de l'honorable M. Pierre Garneau à l'honorable M. C.-B. de Boucherville, publiée par le P. de Rochemonteix dans son ouvrage déjà cité : « Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle », vol. I, page 463.

que tous les adultes de Québec étaient nés en France ; mais les enfants devaient être, pour la plupart, de petits Canadiens. On voyait souvent des sauvages, Algonquins et Hurons, circuler dans le voisinage du fort Saint-Louis, s'arrêtant de préférence chez les Jésuites, les Ursulines et les Hospitalières, où on leur donnait à manger(1).

Un des amusements des petits enfants, — blancs et cuivrés, — était de jouer dans le ruisseau qui descendait du cap Diamant, et coulait, par une succession de petites cascades, en face du collège.

Le gros de la population était encore à la basse-ville. On y était plus près des vaisseaux d'outre-mer, plus près de la France.

Le voisinage du Saint-Laurent inspirait le goût des voyages et faisait surgir des vocations. Nul doute que d'Iberville et Jolliet doivent à ce voisinage une partie de leur gloire.

L'arrivée et le départ des missionnaires, des traiteurs, des chefs indiens envoyés en ambassade à Québec, offraient des spectacles émouvants qui faisaient naître chez les jeunes gens des rêves d'aventures, des ambitions viriles.

(1) Madame Louis d'Ailleboust (Marie-Barbe de Boullongne) était aussi une des bienfaitrices de ces pauvres Sauvages. Les Algonquins du voisinage de Québec l'appelaient « Chaouerindamaquetch », c'est-à-dire : « celle qui a pitié de notre misère ». Le R. P. Lacasse, O. M. I., dit que, dans les langues dérivées de l'algonquin, les lettres *l*, *n*, *r*, sont permutable, de même que les lettres *d* et *t*. Dans le langage des Sautoux du Manitoba, « Shawelintamâkwets » voudrait dire : « Celle (ou celui) qui nous affectionne dans notre misère ». D'après l'abbé Faillon, Madame d'Ailleboust avait appris à s'exprimer assez facilement en algonquin.

Louis Jolliet eut pour compagnon de collègue (à part ceux dont les noms sont mentionnés dans le « Journal des Jésuites » et d'autres que nous ne connaissons pas), Pierre Duquet, (1) René Chartier, Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre, Denis Masse, Jean-F. Bourdon, Guillaume Brassard, Charles et Paul Denis, Jean-Baptiste Morin et Jean Poupart, qui tous figurèrent dans une sorte de drame historique et allégorique intitulé : « La Réception de Monseigneur le Vicomte d'Argenson par toutes les nations du païs de Canada, à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France, à Québec, au Collège de la Compagnie de Jésus, le 28 de juillet de l'année 1658 ».

Les rôles de la pièce étaient distribués comme suit :

Le Génie universel de la Nouvelle-France. Pierre du Quet.
Le Génie des forêts, interprète des étrangers. René Chartier.
Quatre Français : Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre et Denys Masse.
Un Sauvage huron Charles Denys.
Un Sauvage algonquin Jean-Fr. Bourdon.
Un étranger du Sud Guillaume Brassard.
Un étranger du Nord Paul Denys.
Un captif échappé (Huron) Jean-Bapt. Morin.
Un captif échappé (Nez-Percé) Jean Poupart.

Les deux Hurons (Charles Denys et J.-B. Morin), l'Algonquin (J.-F. Bourdon) et le Nez-Percé (Jean Poupart)

(1) Pierre du Quet (ou Duquet), sieur de la Chenaie, naquit à Québec en 1643. Il devint « notaire royal » et acheta le greffe d'Audouart qui se trouve maintenant au bureau des archives judiciaires, à Québec.

s'exprimaient dans leurs dialectes respectifs. Ils étaient interprétés par René Chartier. Les Français parlaient en prose et en vers (1).

Louis Jolliet n'avait que dix-sept ans lorsqu'il se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Il reçut les ordres mineurs dans la chapelle de la Congrégation du collège des Jésuites, le 10 août 1662, l'avant-veille du départ de Monseigneur de Laval pour la France.

Le prélat revint à Québec en 1663, vers la mi-septembre. Il amenait avec lui deux prêtres : M. Louis Ango de Mézerets et M. Hugues Pommier, ainsi que trois séminaristes français. Ceux-ci ne restèrent pas dans le pays. Ils furent, avec Germain Morin et Louis Jolliet, les premiers élèves du grand séminaire de Québec (2).

Les séminaristes canadiens continuèrent à suivre les classes des Jésuites. Louis Jolliet y compléta son cours classique par l'étude de la philosophie. Il continua aussi à cultiver son talent pour les arts. Le Père Jérôme Lalemant, rapportant ce qui se passa chez les Jésuites le 1^{er} janvier 1665, écrit les lignes suivantes : « Mons. l'Evêque disna chez nous et (ainsi que) M. Meséré, et le soir nous invitâmes les sieurs Morin et Joliet, nos officiers de musique, à souper ».

C'est de Germain Morin et de Louis Jolliet qu'il est ici question. Tous deux portaient l'habit ecclésiastique.

(1) Toute cette curieuse pièce se trouve aux archives de la province de Québec, — deuxième série, volume I. Elle a été publiée en brochure par M. Pierre-Georges Roy, de Lévis.

(2) L'abbé Auguste Gosselin. — « Les Normands au Canada ». — Vie de l'abbé Henri de Bernières.

M. Morin fut le premier prêtre canadien dans l'ordre chronologique. Il fut ordonné le 19 septembre de cette même année (1665) (1).

Le talent artistique de Jolliet paraît avoir été très réel, et dut être remarqué — utilisé peut-être — par Monseigneur de Laval, qui attachait une juste importance au rôle de la musique dans la liturgie. On peut affirmer, en tout cas, que les dispositions musicales du jeune clerc surent résister au temps, à l'inverse du dilettantisme des collégiens, qui, d'ordinaire, s'éteint avec la lecture du dernier palmarès du cours d'études. Entre son voyage historique au pays des Illinois et ses grands voyages à la baie d'Hudson et au Labrador, nous retrouvons Louis Jolliet « jouant des orgues » dans la cathédrale de Québec et recevant un témoignage de la reconnaissance de ses auditeurs, comme on le verra plus loin (2).

(1) Le deuxième prêtre canadien, Charles-Amador Martin, fils d'Abraham Martin dit l'Écossais, était aussi musicien. Il composa l'office de la Sainte Famille, ainsi qu'il est dit dans un manuscrit conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. Bibaud, jeune, s'exprime ainsi à ce sujet : « L'abbé Martin, deuxième prêtre canadien, composa un office divin (*sic*), mots et musique, et Santeuil lui-même, homme qui se persuadait plus facilement de son propre mérite que de celui des autres, fut satisfait du latin de notre compatriote ». M. Bibaud fait ici erreur : l'abbé Martin n'écrivit pas les paroles de l'office de la Sainte Famille ; il n'en composa que la musique, qui est fort belle.

(2) Les premières orgues de la cathédrale de Québec furent importées de France par Monseigneur de Laval en 1663 ; mais elles ne furent inaugurées que vers la fête de Noël de l'année 1664. On lit à la page 172 de la Vie de Monseigneur de Laval, écrite par M. l'abbé de la Tour : « Sur la fin de l'année 1664, M. l'Évêque fit la bénédiction des trois premières cloches du Canada, qui jusque-là n'avait eu que quelques clochettes : ces cloches furent fondues dans le pays. On commença à se servir des orgues que M. l'Évêque avait apportées de Paris ».

Nous avons dit que le jeune séminariste avait continué son cours classique chez les Jésuites et qu'il y étudiait la philosophie. On lit dans le « Journal des Jésuites » du mois de juillet 1666 :

« Le 2, les premières disputes de Philosophie se font dans la Congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent ; M. l'Intendant entr'autres y a argumenté très bien. M. Jolliet et Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la Logique ».

Quelles étaient ces puissances dont parle le « Journal » ? — C'étaient — pour les puissances séculières — le chevalier Alexandre de Prouville, seigneur de Tracy, lieutenant-général du roi de France pour toute l'Amérique, appelé ordinairement, quoique improprement, vice-roi (1) ;

(1) « Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, reçut le 19 novembre 1663 la commission de Lieutenant-Général des Armées du Roi, et les fonctions et pouvoirs de Vice-Roi en Amérique, titre dont le comte d'Estrades était titulaire depuis au moins 1661, et que ce dernier semble avoir conservé jusqu'à sa mort, arrivée en 1686. Le comte d'Estrades était alors ambassadeur en Hollande, où il résida en cette qualité jusqu'en 1668. Il eut pour successeur dans la vice-royauté d'Amérique, le comte d'Estrées, dont le fils, Marie-Victor, fut le dernier titulaire ». (Harrisse.)

Il ne faut pas confondre le titre de vice-roi en Amérique avec celui de vice-roi de la Nouvelle-France. Voici la liste des vice-rois de la Nouvelle-France, telle que donnée par M. N.-E. Dionne, l'historien de Jacques Cartier et de Champlain :

1. Roberval (1542),
2. De la Roche (1598),
3. Chauvin (1599),
4. De Chastes (1603),
5. De Monts (1603),
6. Soissons (1612),
7. Condé (1612),
8. Montmorency (1620),
9. Lévi-Ventadour (1625).

Daniel de Rémy de Courcelles, huitième gouverneur de la Nouvelle-France ; Jean Talon, intendant de justice, police et finances, et probablement aussi quelques officiers du régiment de Carignan-Salières.

Monseigneur François de Laval-Montmorency, vicaire apostolique, était sans doute aussi présent à la soutenance, ainsi que M. l'abbé de Bernières, puisque « toutes les puissances » s'y trouvaient. L'évêque, du reste, devait être considéré en cette circonstance comme puissance triomphante. Il triomphait dans la personne de Louis Jolliet, qui était « de sa maison » (1).

Cette soutenance philosophique du 2 juillet 1666 eut vraisemblablement une influence considérable sur les destinées de Louis Jolliet. Elle le fit surtout remarquer de Talon, — le plus grand des intendants de la Nouvelle-France, — qui, par la suite, voulut utiliser son talent et son savoir-faire pour le service du Roi.

Les études du séminariste touchaient à leur terme. Louis Jolliet se décida à abandonner l'état ecclésiastique, et il débuta dans sa nouvelle carrière par un voyage en Europe (1667). Il fit la traversée dans le vaisseau de guerre « Saint-Sébastien », qui ramenait M. de Tracy en France, et ce fut peut-être à l'instigation du « vice-roi » ou de l'intendant Talon, et dans le but de poursuivre certaines études spéciales, qu'il passa ainsi dans l'ancien

(1) Quelques semaines plus tard, le 14 septembre 1666, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, M. de Tracy partait pour le pays des Agniers, et allait terminer par sa grande expédition la période glorieuse de nos annales appelée « les temps héroïques du Canada ».

monde. Ce voyage d'outre-mer était, dans tous les cas, une première et excellente préparation au cours d'hydrographie que Jolliet devait donner plus tard.

Le « Saint-Sébastien » quitta la rade de Québec le 28 août 1667.

Quels étaient alors les projets du futur explorateur ? Nul ne peut le dire avec certitude ; mais les événements prouvèrent qu'ils n'avaient rien que de noble et de viril. Jolliet était de la race des forts, et chez les hommes d'élite la vertu et la force sont inséparables. « Ce fut sans doute avec une profonde sagesse, dit Joseph de Maistre, que les Romains appelèrent du même nom la force et la vertu. Il n'y a en effet point de vertu, proprement dite, sans victoire sur nous-mêmes, et tout ce qui ne coûte rien ne vaut rien ». Les combats intérieurs sont souvent les plus difficiles à soutenir ; et l'histoire, qui d'ordinaire ignore ces combats, ne connaît pas complètement les héros dont elle parle et n'en donne que des images imparfaites.



CHAPITRE DEUXIÈME

Au pays des grands lacs. — Les mines de cuivre du lac Supérieur. — Rencontre de Jolliet avec l'abbé de Gallinée, l'abbé Dollier de Casson et Robert Cavelier de La Salle au lac Ontario. — Prise de possession des pays de l'ouest par Daumont de Saint-Lusson. — Un discours du Père Allouez. — Le *Te Deum* au Saut Sainte-Marie (14 juin 1671).

Dès son retour à Québec, en 1668, Louis Jolliet s'occupa d'organiser une flottille de quatre canots pour un voyage au pays des grands lacs, où il se rendit avec le sieur Jean Péré et un certain nombre d'hommes engagés comme canotiers, hommes de peine ou commis. Ce voyage n'avait pas, comme on a paru le croire, un but exclusivement scientifique. Jolliet emporta avec lui des marchandises françaises, pour échanger contre des pelleteries avec les Sauvages ; et s'il est vrai que M. de Courcelles lui donna, aussi bien qu'à Péré, la mission d'examiner les gisements de cuivre du lac Supérieur, la faible indemnité qu'il reçut (400 livres) indique suffisamment que ce n'était pas là le but principal de son voyage.

Le gouverneur et l'intendant connaissaient depuis leur arrivée dans la Nouvelle-France l'existence de ces mines de cuivre du lac Supérieur, dont les missionnaires disaient merveille, et que les américanistes du dix-neuvième siècle

nous représentent comme ayant été connues et exploitées, dès les temps pré-historiques, par les « Mount Builders ». (1).

L'intendant écrivait au Roy, à la date du 2 novembre 1670 : « Le cuivre que j'envoie, tiré du lac Supérieur et de la rivière Nantaouagan, fait connoître qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit cette matière, la plus pure qu'on puisse désirer, dont plus de vingt Français ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cens (2). Les Pères Jésuites se servent, chez les Outaouas, d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant. Il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres destachées ».

Revenons un peu sur nos pas.

Le 11 novembre 1669, Jean-Baptiste Patoulet, secrétaire de l'intendant, écrit au ministre : « Les sieurs Jolliet et Péré, auxquels M. Talon a fait payer, à l'un 400 livres et à l'autre 1000 livres, pour aller connoître si la mine de cuivre qui se trouve au-dessus du lac Ontario et dont vous avez vu quelques morceaux est abondante, facile à extraire et à faire descendre icy, ne sont pas encore de retour. Le premier devoit l'estre dans tout le mois de septembre dernier; et cependant on n'en a aucune nou-

(1) Voir « Relations des Jésuites », année 1660. Voir aussi l'importante relation du Père Le Mercier sur les « Propriétez et Raretez qui se trouvent dans le lac Supérieur ». (Année 1670).

(2) In 1843, the so-called « Copper Rock of Lake Superior » was transported from its original locality on Ontanagan River. Its weight was estimated at 6,000 to 7,000 pounds, and its purity at 95 per cent. It was placed in the Smithsonian Institution at Washington, D. C. (« The Jesuits Relations and allied documents » ; note in volume 50).

velle, de manière qu'il faut remettre à l'année prochaine à vous donner une connoissance certaine du fruit qu'on devra attendre de la dite mine ».

Jolliet arriva à Québec peu de temps après. Il n'avait pas réussi à découvrir la mine, la « source », comme disait Talon, du cuivre du lac Supérieur, mais il avait recueilli des renseignements précieux sur le pays qu'il avait exploré, et avait laissé chez les Outaouas son compagnon, Jean Péré, qui devait continuer ses recherches (1).

Pendant son voyage, Jolliet avait échangé des marchandises européennes contre des fourrures, et il s'était aussi employé avec succès à prévenir un conflit entre Iroquois et Outaouacs. L'ascendant qu'un homme aussi jeune sut prendre en cette circonstance sur l'esprit des Sauvages est d'autant plus étonnant qu'il les voyait pour la première fois. Il est vrai qu'il avait invoqué le nom d'Ononthio, et que le gouverneur de la Nouvelle-France avait une grande autorité parmi ces peuples.

L'abbé de Gallinée (2), dans le récit de son voyage de 1669-70, donne quelques détails sur la rencontre qu'il fit de Louis Jolliet dans les régions de l'ouest. « Environ

(1) Dans une mémoire adressé au Roy portant la date du 10 novembre 1670, Talon se plaint de ne pas recevoir de Péré les « éclaircissements » qu'il en attendait. Le coureur de bois était resté au Sault Sainte-Marie, d'où il n'écrivait que « fort obscurément ». Il finit cependant par faire des découvertes minières assez importantes. D'après M. Benjamin Sulte, c'est ce même Péré qui, au mois de juin 1687, enleva de Cataracoui les Iroquois que l'on envoya en France et « dont on fit des forçats sur les galères de Marseille ».

(2) L'abbé Brehan de Gallinée, du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Il était alors diacre et appartenait au diocèse de Rennes, en Bretagne.

le 22 septembre (1669), écrit-il,... nous apprîmes qu'il estoit arrivé deux François au village où nous allions, qui venoient des Outaouacs et en ramenoient un prisonnier iroquois.

» Ces nouvelles nous surprirent parce que nous ne pensions pas qu'il y eust aucun François en campagne de ce côté-là. Cependant deux des plus considérables nous nuittèrent pour aller recevoir ces nouveaux hostes, et nous poursuivîmes le lendemain notre chemin avec la fatigue que vous pouvez penser, quelquefois dans l'eau à mi-jambe, outre l'incommodité des fardeaux...

» Enfin nous arrivâmes à Tinaouataoua (1) le 24 septembre, et trouvâmes que le François qui étoit arrivé le jour précédent estoit un nommé Jolliet, qui estoit parti avant nous de Montréal avec une flotte de quatre canots chargez de marchandises pour les Outaouacs, qui avait eu ordre de M. le Gouverneur de monter jusque dans le lac Supérieur pour découvrir où estoit une mine de cuivre dont on voit icy des morceaux qui n'ont presque pas besoin d'estre raffinez, tant le cuivre est bon et pur; après avoir trouvé cette mine, de chercher un chemin plus facile qu'à l'ordinaire pour le pouvoir apporter au Montréal. M. Jolliet n'avait pu voir cette mine à cause que le temps le pressoit pour son retour, mais ayant trouvé aux Outaouacs des prisonniers que ces peuples avoient faits sur les Iroquois, il leur dit que l'intention d'Onon-

(1) Le village de Tinaouataoua, ou Tenaoutaoua, étoit situé à l'extrémité ouest du lac Ontario, au fond de la baie de Burlington, dans le voisinage de la ville actuelle de Hamilton.

tio estoit qu'ils véçussent en paix avec les Iroquois, et leur persuada d'envoyer aux Iroquois un de leurs prisonniers, en tesmoignage de la paix qu'ils vouloient avoir avec eux.

» Ce fut cet Iroquois qui montra à M. Jolliet un nouveau chemin que les François n'avoient point sceu jusques alors pour revenir des Outaouacs dans le pays des Iroquois. Cependant la crainte que ce Sauvage eut de retomber entre les mains des Antastoes, luy fit dire à M. Jolliet qu'il fallait qu'il quittast son canot et marchast par terre plustost qu'il n'eust fallu, et même sans cette terreur du Sauvage, M. Jolliet eust pu venir par eau jusques dans le lac Ontario, en faisant un portage de demilieu pour éviter le grand sault dont j'ay déjà parlé (1), mais enfin il fut obligé par son guide de faire cinquante lieues par terre, et abandonna son canot sur le bord du lac Erié...

» M. Jolliet nous fit offre d'une description qu'il avoit faite de sa route depuis les Outaouacs, que j'acceptay, et la réduisis dès lors en carte marine, qui nous a beaucoup appris pour nous conduire (2)... M. Jolliet me fit bien le plaisir de m'enseigner pareillement le lieu où estoit son canot, parce que le mien ne valoit plus rien, ce qui me fesoit résoudre à tascher de l'avoir le plus tost que je

(1) La chute de Niagara.

(2) Dans les cartes marines, les méridiens et les parallèles sont représentés par des lignes droites. On appelle aussi ces cartes géographiques « cartes réduites », ou « cartes de Mercator », du nom du géographe flamand du seizième siècle qui les a imaginées ou tout au moins qui en a vulgarisé l'usage.

pourrais de peur que quelques Sauvages nous l'enlevast ».

L'abbé de Gallinée avait entrepris son voyage avec l'abbé François Dollier de Casson, prêtre sulpicien de Montréal, un ancien officier d'artillerie, natif de Nantes, en Bretagne, et avec le célèbre Robert Cavalier de la Salle, qui était alors peu connu. Celui-ci abandonna ses compagnons à Tenaoutaoua, et se dirigea, avec quatorze hommes, vers la rivière Ohio, dont il fit la découverte, et sur laquelle il navigua jusqu'à un sault situé au-dessus de Louisville, entre l'Indiana et le Kentucky. Plus tard, en 1682, Cavalier de la Salle devait découvrir les bouches du Mississipi.

Jolliet avait envoyé quelques-uns de ses hommes chez les Poutéouatamis, « où il n'y avait jamais eu de missionnaires ».

Les Poutéouatamis étaient des Sauvages de langue algonquine établis dans le voisinage de la Baie Verte (1), où demeurait la nation des Puans. Ceux-ci étaient originaires d'un pays éloigné où l'eau était salée, — tout au moins où il y avait des salines, et le mot Puans était une mauvaise traduction d'un mot sauvage qui signifiait « les gens de l'eau salée ».

C'est dans ce voyage de 1668-69 que Jolliet rencontra, au Sault Sainte-Marie, le Père Jacques Marquette, de la Compagnie de Jésus, qu'il avait sans doute connu aupa-

(1) Baie des Puans, — Grande Baie, — Green Bay, — Baie Verte ; le Père Allouez donna le nom de Baie Saint-François-Xavier, en 1670 ; elle est située au nord-ouest du lac Michigan.

ravant à Québec (1). Les Relations nous apprennent que le missionnaire et l'explorateur, tous deux jeunes, zélés, intelligents et braves, s'entretinrent dès lors du projet d'aller explorer les fertiles contrées situées au midi des lacs Supérieur et Michigan, et de tâcher d'atteindre cette « grande rivière » — Mitchi Sipi — dont le nom revenait souvent dans les récits des Sauvages, mais qu'aucun Français n'avait vue encore.

Nous avons dit que Jolliet était revenu à Québec vers la fin de l'année 1669. Dès l'année suivante il retournait dans l'Ouest pour y faire la traite, et il se trouvait au centre des pays habités par les Outaouacs ou Algonquins supérieurs, — au Sault Sainte-Marie, — le 14 juin 1671, lors de la célèbre réunion des représentants des nations établies sur les bords des lacs Michigan, Huron et Supérieur, et même de quelques nations des pays voisins la de Baie d'Hudson.

Cette réunion, convoquée par M. de Saint-Lusson et par l'interprète Nicolas Perrot, qui l'accompagnait, revêtit un caractère de solennité extraordinaire. Voici le procès-verbal de ce qui se passa en cette circonstance :

PROCÈS-VERBAL

de la prise de possession des pays de l'Ouest.

14 juin 1671.

« Simon-François Daumont, escuyer, sieur de Saint-

(1) Le Père Marquette était arrivé à Québec le 20 septembre 1666, et en était parti le 10 octobre de la même année, afin de se rendre aux Trois-Rivières « pour estre escolier du P. Drüillettes en la langue montagnaise ».

Lusson, commissaire subdélégué de Mgr l'Intendant de la Nouvelle-France pour la recherche de la mine de cuivre au pays des Outaouacs, Nez-Percez, Illinois et autres nations sauvages découvertes et à découvrir en l'Amérique Septentrionale du costé du lac Supérieur ou mer Douce.

» Sur les ordres que nous avons reçus de Mgr l'Intendant de la Nouvelle-France, le 3^e septembre dernier, signez et paraphiez : « Talon », et au dessous : par Mgr « Varnier », avec paraphe, de nous transporter incessamment au pays des sauvages Outaouacs, Nez-Percez, Illinois, et autres nations découvertes et à découvrir en l'Amérique Septentrionale, du costé du lac Supérieur ou mer Douce, pour y faire la recherche et découverte des mines de toutes façons, surtout de celle de cuivre, nous ordonnant au surplus de prendre possession au nom du Roy de tout le pays habité et non habité où nous passerions, plantant à la première bourgade la Croix pour y produire les fruits du Christianisme, et l'Escu de France pour y assurer l'autorité de Sa Majesté, et la domination Française ; Nous, en vertu de nostre commission, ayant fait nostre premier débarquement au village ou bourgade de Sainte-Marie du Sault, lieu où les Révérends Pères Jésuites font leurs missions, et les nations des sauvages nommés Achipoés, Malamechs, Noquets, et autres, font leurs actuelles résidences, nous avons fait assembler le plus des autres nations voisines qu'il nous a esté possible, lesquelles s'y sont trouvées au nombre de quatorze nations, à savoir : les Achipoés, les Malamechs et les

Noquets, habitant le dit lieu de Sainte-Marie du Sault, et les Banabéouiks et Makomiteks, les Poulteattemis, Oumalominis, Sassassaouacottons, habitant dans la baye nommée des Puans, et lesquels se sont chargez de le faire savoir à leurs voisins qui sont les Illinois, Mascouttins, Outtougamis et autres nations ; les Christinos, Assinopols, Aumoussonites, Outaouois, Bouscottons, Niscaks et Masquikoukioeks, tous habitans des terres du nord et proches voisins de la mer, lesquels se sont chargez de le dire et faire savoir à leurs voisins, que l'on tient estre en très grand nombre, habitant sur le bord de la mer mesme ; — auxquels, en présence des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus et de tous les François cy-après nommez, nous avons fait faire lecture de nostre dicte commission et ycelle fait interpréter en leur langue par le sieur Nicolas Perrot, interprete pour Sa Majesté en cette partie, afin qu'ils n'en puissent ignorer, fesant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du christianisme, et proche d'ycelle un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au nom du très-haut, très-puissant et très-redouté monarque Louis XIV^e du nom, très chrestien roy de France et de Navarre, nous prenons possession du dit lieu Sainte-Marie du Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientoton et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contiguës et adjacentes, iceux tant decouverts qu'à decouvrir, qui se bornent d'un costé aux mers du Nord et de l'Ouest, et de l'autre costé à la mer

du Sud, comme de toute leur longitude ou profondeur, — levant à chacune des dites trois fois un gazon de terre en criant : « Vive le Roy », et le faisant crier à toute l'assemblée, tant françoise que sauvage, déclarant aux dites nations cy-dessus que dorénavant, comme dès à présent, ils estoient relevants de Sa Majesté, sujets à subir ses lois et suivre ses coutumes, leur promettant toute protection et secours de sa part contre l'incurse ou invasion de leurs ennemis, déclarant à tous autres potentats, princes, souverains, tant Estats que Républiques, eux ou leurs sujets, qu'ils ne peuvent ny ne doivent s'emparer, ny s'habituer en aucun lieu de ce dit pays, que sous le bon plaisir de Sa Majesté très-Chrestienne et de celuy qui gouvernera le pays de sa part, à peine d'en encourir sa haine et les efforts de ses armes ; et afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché au derrière des armoiries de France extrait de nostre présent procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées, lesquelles estoient toutes présentes.

» Fait à Sainte-Marie du Sault, le 14^e jour de juin, l'an de grâce 1671, aux présences des Révérends Pères : le Révérend Père Claude d'Ablon, supérieur des missions de ces pays-là : le Révérend Père Gabriel Dreuilletes, le Révérend Père Claude Allouez, le Révérend Père André, tous de la Compagnie de Jésus, et du sieur Nicolas Perrot, interprete pour Sa Majesté en cette partie ; le sieur Jolliet, Jacques Mogras, habitant des Trois-Rivières, Pierre Moreau, sieur de la Taupine, soldat de

la garnison du chasteau de Québec, Denis Masse, François de Chavigny, sieur de la Chevrottière, Jacques Lagillier, Jean Mayseré, Nicolas Dupuis, François Bibaud, Jacques Joviel, Pierre Porteret, Robert Duprat, Vital Driol, Guillaume Bonhomme et autres témoins (1).

(Suivaient sur l'original des figures d'animaux tracées par les chefs des nations sauvages).

» Ainsy signé :

» DAUMONT DE SAINT-LUSSON ».

Nicolas Perrot rapporte que quelques représentants d'autres nations, arrivés après coup, reconnurent aussi le roi de France comme leur souverain et protecteur. Il dit aussi que les sieurs Jolliet, Mogras, Moreau, Masse, Chavigny, Lagillier, Mayseré, Dupuis, Bibaud (ou Bidaud), Joviel, Porteret, Duprat, Driol et Bonhomme,

(1) Dans la collection de documents historiques de Brodhead, les dernières lignes de ce procès-verbal se lisent comme suit : « Done at St. Mary of the Falls, on the 14th June, in the year of Grace 1671, in the presence of the Reverend Fathers : the Reverend Father Claude Dablon, superior of the mission in this Country, the Rev. Father Gabriel Drouillets, the Rev. Father Claude Allouëz, the Rev. Father André, all of the Company of Jesus ; and of sieur Nas. Perrot, his Majesty's Interpreter in these parts ; sieur Jolliet, Jacques Mogras, an inhabitant of Three Rivers, Pierre Moreau dit de la Toupine, a soldier belonging to the garrison of the Castle of Quebec, Denis Masse, François de Chavigny, sieur de la Chevrottière, Jacques Lagillier, Jean Mayseré, Nas. Dupuis, François Bidaud, Jacques Joniel, Pierre Portcet, Robert Duprat, Vital Oriol, Guillaume ».

La mission du Sault-Sainte-Marie, où eut lieu la cérémonie du 14 juin 1671, était située au sud du détroit qui sépare le lac Supérieur du lac Huron. Les Jésuites ont aujourd'hui deux missions au Sault-Sainte-Marie : l'une au sud, sur le territoire américain (état du Michigan), l'autre au nord, sur le territoire canadien (province d'Ontario).

présents à la cérémonie du 14 juin, étaient « des Français qui se trouvaient sur les lieux en traite ». Il ajoute : « Cela (la prise de possession) fut exécuté suivant l'instruction donnée par M. Talon... Toutes ces nations s'en retournèrent chacune chez elle, et vécurent plusieurs années sans aucun trouble de part et d'autre ».

C'est à la gloire éternelle de la France d'avoir cherché à civiliser les Sauvages partout, en Amérique, où son influence pouvait se faire sentir, à l'inverse d'autres pays d'Europe qui s'employèrent cruellement à les écraser et à les faire disparaître. Si quelquefois des Français abusèrent de la faiblesse des Indiens aux prises avec leur funeste passion pour l'eau-de-vie, d'autres Français, comme les Montmorency-Laval, les Allouëz, les La Durantais, et comme le roi de France lui-même, s'interposèrent pour les protéger.

La page de nos annales qui relate la réunion historique du Sault Sainte-Marie est relativement peu connue ; elle le serait davantage si elle était tachée de sang ; elle le deviendra tout à fait lorsqu'elle aura été transcrite sur la toile par un de nos artistes.

Le Père d'Ablon donne des détails intéressants sur cette cérémonie de prise de possession, au cours de laquelle les Français « pour lors en ce lieu » chantèrent le « Vexilla Regis », l'« Exaudiat » et le « Te Deum », à la grande admiration des Sauvages. Louis Jolliet, l'ancien séminariste de Monseigneur de Laval, qui était familier avec la mélodie grégorienne, dut prendre part à ce concert d'hymnes sacrées. Par lui la Nouvelle-France s'u-

nissait à l'ancienne dans cette imposante manifestation. Après la cérémonie officielle, le Père Claude Allouëz fit un discours aux Sauvages. Il leur parla du roi de France, et, comme il était « bien versé en leur langue et en leurs façons de faire », il produisit un grand effet sur son auditoire, qui, du reste, connaissait déjà et admirait ce vaillant athlète des missions de l'ouest. Certes il y avait de l'exagération dans son éloge de Louis XIV, le « grand Capitaine de la France » ; mais l'hyperbole était en quelque sorte de rigueur dans les discours d'apparat chez les Sauvages, et l'on savait à quoi s'en tenir sur ce côté artistique des harangues aux enfants de la forêt.

DISCOURS DU PÈRE ALLOUEZ.

« Voici, mes frères, une bonne affaire qui se présente à vous, — dit le vaillant missionnaire, — une grande et importante affaire, qui fait le sujet de ce conseil. Jetez les yeux sur la Croix qui est si haut élevée au-dessus de vos têtes : c'est où Jésus-Christ, fils de Dieu, s'étant fait homme pour l'amour des hommes, a voulu être attaché et a voulu mourir, afin de satisfaire à son Père Éternel pour nos péchés. Il est le maître de nos vies, du Ciel et de la Terre et des Enfers ; c'est Celui dont je vous parle toujours, et dont j'ai porté le nom et la parole en toutes ces contrées. Mais regardez en même temps cet autre poteau, où sont attachées les armoiries du grand Capitaine de la France, que nous appelons le Roy. Il demeure au delà de la mer, il est le Capitaine des plus grands capitaines, et n'a pas son pareil au monde. Tous les ca-

pitaines que vous avez jamais vus, et dont vous avez entendu parler, ne sont que des enfants auprès de lui : il est grand comme un arbre, et eux ne sont que comme des petites plantes qu'on foule aux pieds en marchant. Vous connaissez Onnontio, ce célèbre capitaine de Québec ; vous savez et vous expérimentez qu'il est la terreur des Iroquois, et son nom seul les fait trembler, depuis qu'il a désolé leur pays et qu'il a porté le feu dans leurs bourgades ; il y a au delà de la mer dix mille Onnontios comme celui-là, qui ne sont que les soldats de ce Grand Capitaine, notre grand Roy dont je parle. Quand il dit le mot : « Je vais en Guerre », tout le monde obéit, et ces dix mille Capitaines lèvent des Compagnies de cent soldats chacune, et par mer et par terre : les uns s'embarquent en des navires au nombre de cent et de deux cents, tels que vous en avez vus à Québec ; vos canots ne portent que quatre à cinq hommes, et dix ou douze tout au plus ; nos navires de France en portent quatre ou cinq cents, et même jusqu'à mille. Les autres vont en guerre par terre, mais en si grand nombre qu'étant rangés en file deux à deux, ils tiendraient plus de place qu'il n'y en a d'ici à Mississaquenk, quoique nous y comptions plus de vingt lieues. Quand il attaque, il est plus redoutable que le tonnerre, la terre tremble, l'air et la mer sont en feu par la décharge de ses canons... Personne présentement n'ose lui faire la guerre... On le va voir de toutes les parties de la terre pour l'écouter et pour l'admirer. C'est lui seul qui décide toutes les affaires du monde. Que dirai-je de ses richesses ? Vous vous estimez riches